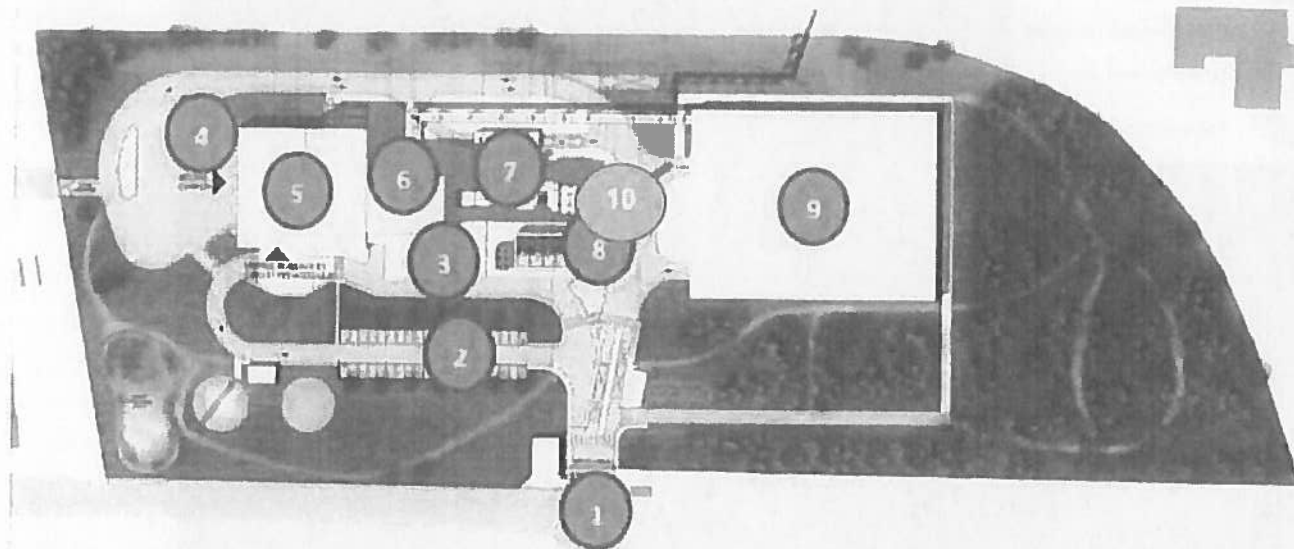

ANNEXES

**Annexes à l'arrêté préfectoral
n°BECP2018270-0001 du 27 septembre 2018
VALAUBIA à LA CHAPELLE ST-LUC**

Liste des annexes

Plan de situation.....	2
Situation des points faisant l'objet d'une surveillance.....	3
Plan d'implantation des piézomètres.....	4
Plan des points de mesure de la situation acoustique.....	5

Plan de situation

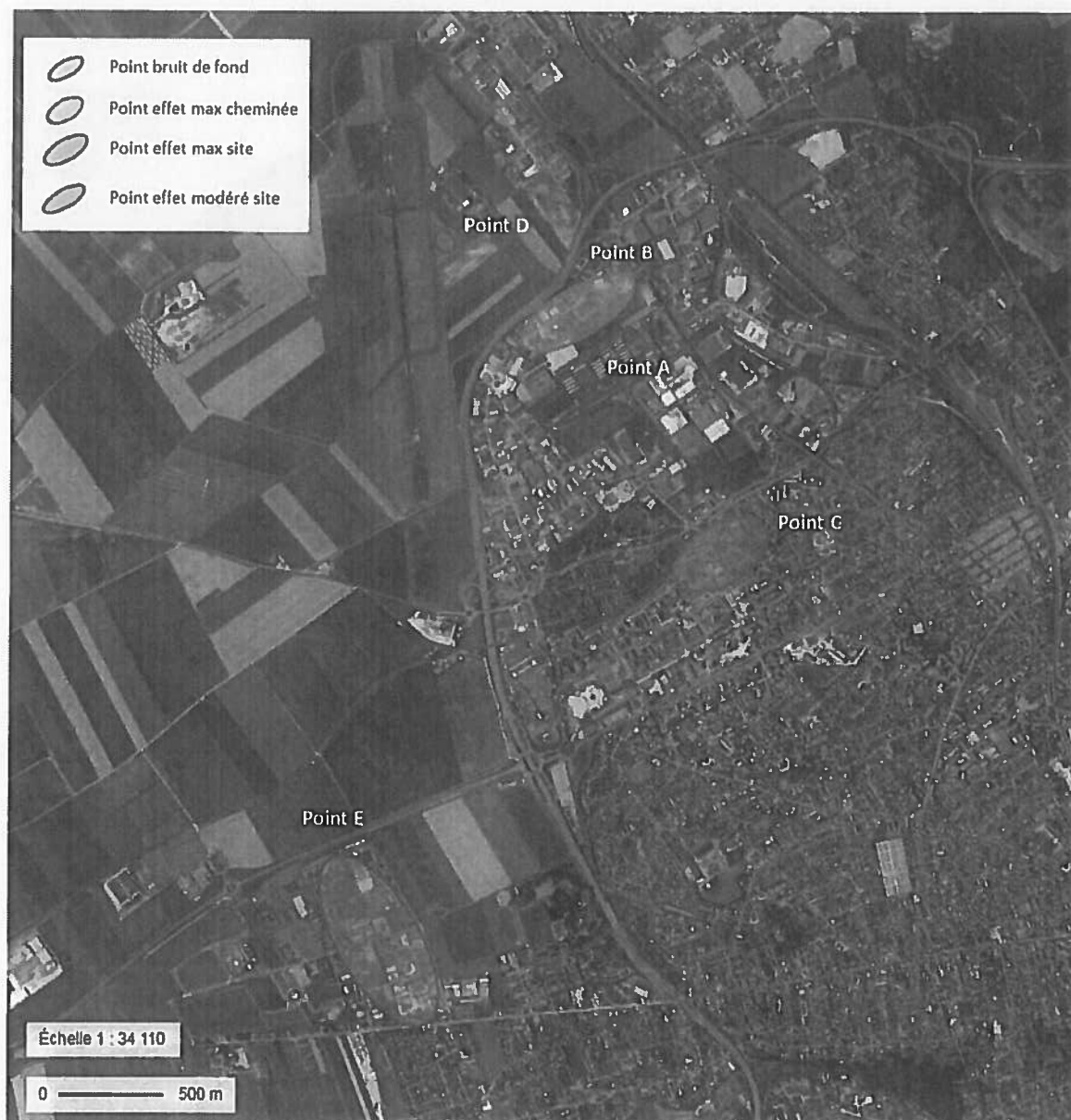


- 1 - Accès
- 2 - Parking personnel et visiteurs
- 3 - Bâtiments administratifs
- 10 - Cheminée

- 4 - Zone de manœuvre des camions
- 5 - Fosse de déchargement
- 6 - Four/chaudière

- 7 - Traitement des fumées
- 8 - Valorisation énergétique et utilités
- 9 - Installation de maturation et d'élaboration des mâchefers

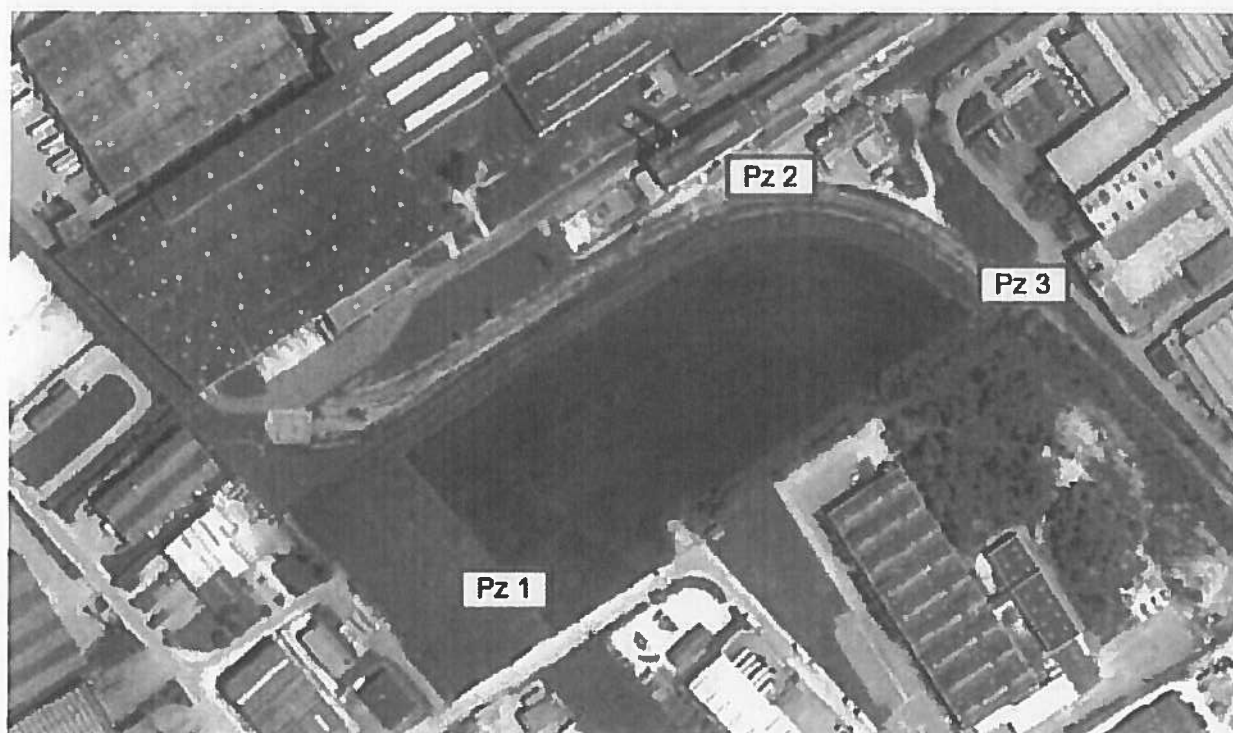
Situation des points faisant l'objet d'une surveillance



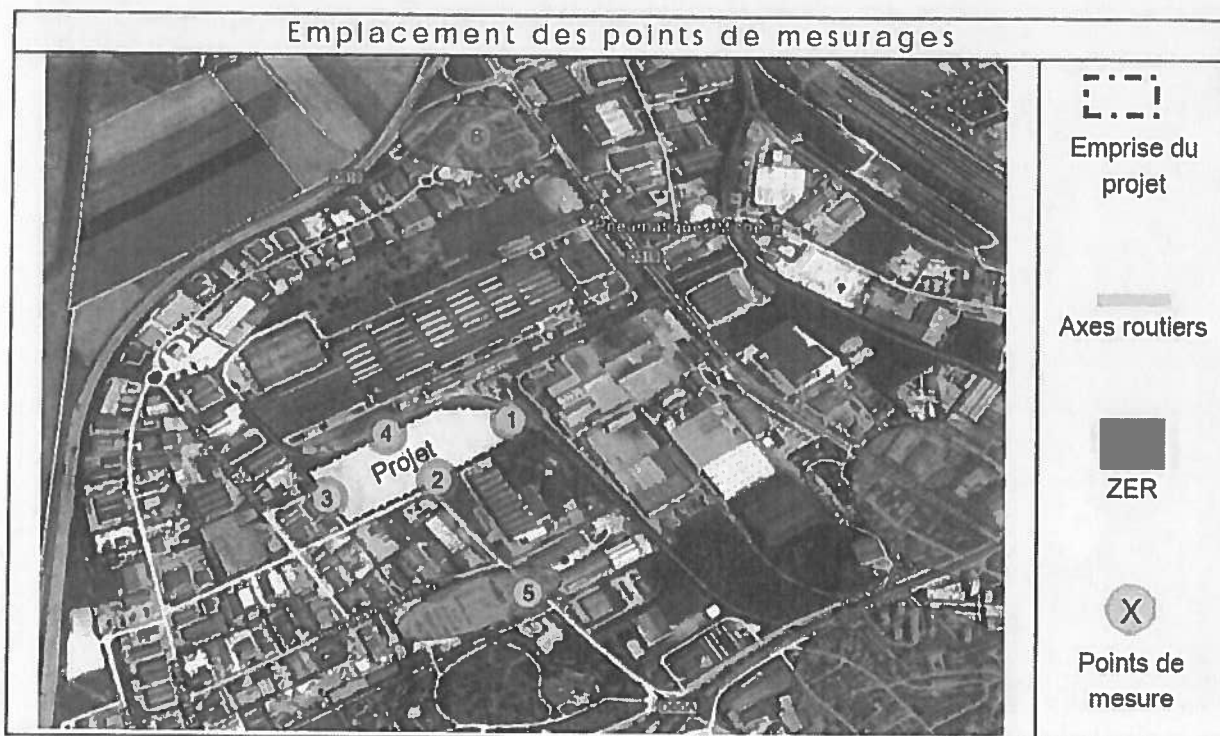
Les points indiqués dans cette annexe correspondent à

- Point A : MICHELIN (La Chapelle-Saint-Luc)
- Point B : à définir aux alentours de la rue DESCARTES ou de la rue Jean-Baptiste COLBERT suivant conditions d'accessibilité
- Point C : Collège Albert CAMUS (La Chapelle-Saint-Luc)
- Point D : METEO France (Barbery Saint-Sulpice)
- Point E : Lycée Edouard HERRIOT (Sainte Savine)

Plan d'implantation des piézomètres



Plan des points de mesure de la situation acoustique



Point	Localisation	Niveau sonore en limite de propriété	Emergence en Zone à Emergence Réglementée (ZER)
1	En limite de propriété côté Est A hauteur du site MEFRO Wheels	X	
2	En limite de propriété côté Sud A hauteur du site GRAVOTECH	X	
3	En limite de propriété côté Ouest A hauteur de la station de carburant AS24	X	
4	En limite de propriété côté Nord A hauteur du site MICHELIN	X	
5	Habitation Atelier Municipaux Jardin côté avenue Jean Jaurès		X
6	Hôtel Première Classe Façade arrière au RdC		X

Plan des points de rejets dans l'eau

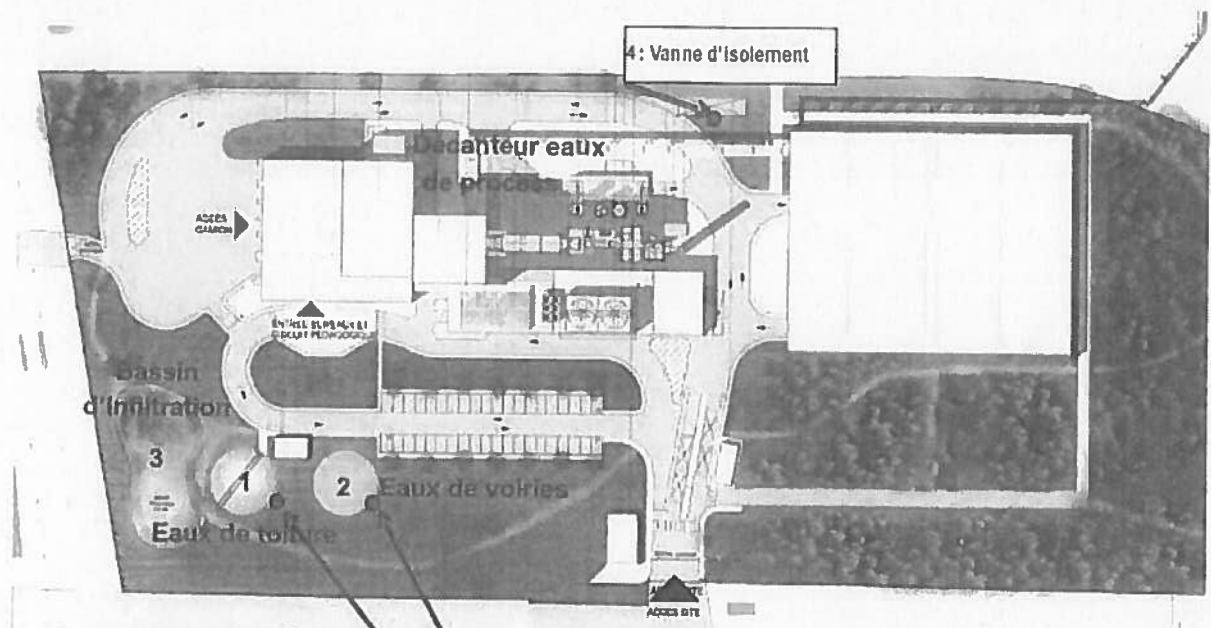


Figure 58 Emplacement des bassins de gestion des eaux pluviales

- 2 : Rejet vers le bassin N°2
- 1 : Rejet vers le bassin N°1
- 5 : Réseau public séparatif

